

Quelques modifications au règlement national UFOLEP

Toutes les modifications sont inscrites en bleu sur le règlement national

Fiche N°2- le surclassement des jeunes est supprimé.

Annexe A-5 / contrôle technologique : a été rajouté

Fiche N°3- Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories UFOLEP se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.

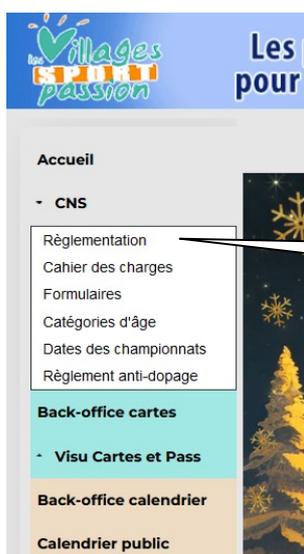
Les coureurs(es) étrangers (ères), pourront participer aux épreuves UFOLEP, à condition, qu'ils (elles) soient, licenciés (es) dans un club en France, et que leur classification dans leur pays d'origine, permette leur accès. Ils (elles), pourront participer aux différents championnats UFOLEP.

Fiche N°5- En cas de changement de date pour un Championnat départemental ou régional, faire une demande motivée, à la CNS. Pour le CLM la catégorie Jeunes 13/14 ans Féminine et Masculin a été rajoutée.

Fiche N°6- Distance maximale pour les jeunes : 15/16 ans masculins 70 Kilomètres les jeunes féminines 15/16 ans 60 kilomètres.

Pour les épreuves à étapes sur une journée, les jeunes de 15/16 ans sont autorisés à participer à condition que le kilométrage total soit en conformité avec le kilométrage autorisé pour cette catégorie (soit 70 km maximum pour les masculins, et 60 km pour les féminines dans la journée).

Fiche N° 7- Cyclocross : Le vélo de type GRAVEL est accepté, sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux, sous couvert de validation des comités adéquats. Pour les épreuves ouvertes le participant devra présenter la licence de sa fédération. Compte tenu des nouvelles dispositions assurantielles, le port du casque est également obligatoire pour toutes les sorties et/ou entraînements (individuels ou de club). Il est rappelé que toutes les épreuves doivent être inscrites au calendrier national, sans cela l'épreuve ne sera pas assurée.



Accès à la carte compétiteur ; de la fiche N°9 à la fiche N°16 elles ont été modifiées. Les modifications sont en vigueur, à compter de la saison 2025. Veuillez les consulter pour en prendre bien connaissance.

Christian Durand

